

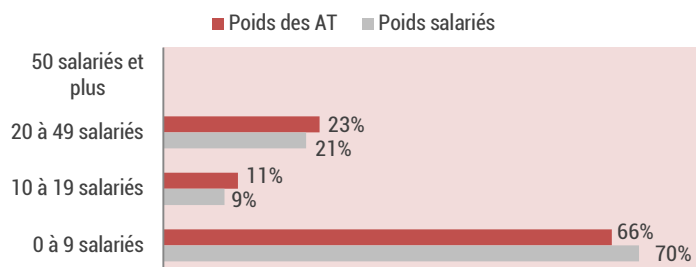
Fiche Sinistralité 2013 – métiers de la pierre



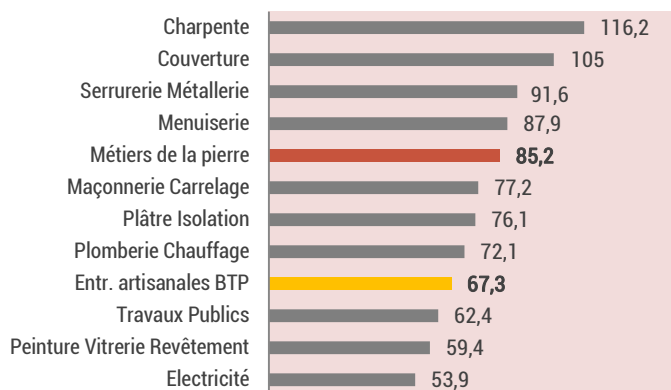
ACCIDENTS DE TRAVAIL

| Entreprises < 20 salariés | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|-------|---------|---------|
| Salariés | 1 069 | 1 016 ↘ | 915 ↘ |
| Accidents de Travail (AT) avec arrêt | 105 | 90 ↘ | 78 ↘ |
| Décès | 0 | 0 → | 1 ↗ |
| Nouvelles Incapacités Permanentes (IP) | 5 | 6 ↗ | 3 ↘ |
| Journées perdues | 5 496 | 3 442 ↘ | 2 991 ↘ |

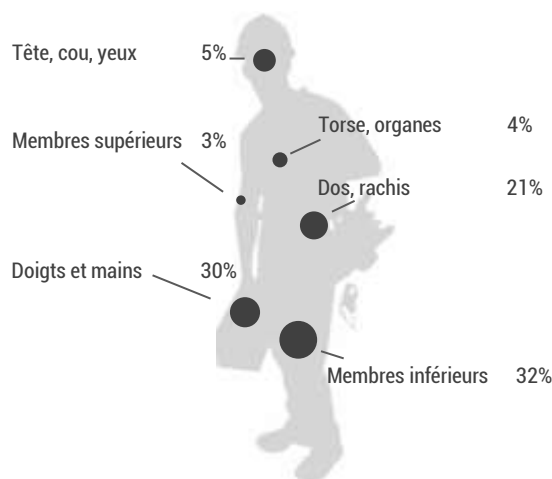
Répartition des accidents de travail par taille d'entreprise



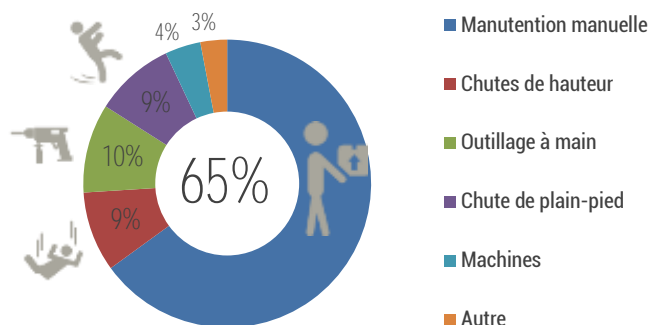
Accidentologie selon l'activité (IF)



Siège des lésions



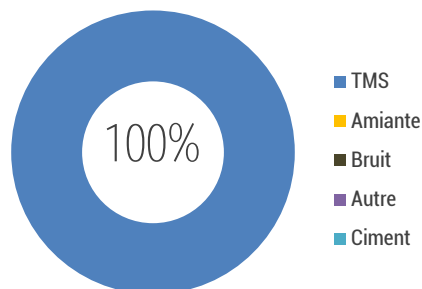
Cause des accidents



MALADIES PROFESSIONNELLES

| Entreprises < 20 salariés | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------------|-------|-------|-------|
| Maladies Prof. | 6 | 2 ↘ | 6 ↗ |
| Nouvelles IP | 4 | 2 ↘ | 3 ↗ |
| Journées perdues | 1 213 | 333 ↘ | 554 ↗ |

Répartition des MP par catégorie



Source : CNAMTS

ACCIDENTS DE TRAJET

| Entreprises < 20 salariés | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------------|------|------|------|
| Accidents trajet | 8 | 8 → | 5 ↘ |
| Nouvelles IP | 0 | 3 ↗ | 2 ↘ |
| Décès | 0 | 0 → | 0 → |



51 jours

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2013.



1 salarié sur 12
victime d'AT en 2013



1 accident tous les 3 jours
Jours ouvrés

La sinistralité dans les entreprises artisanales des Métiers de la pierre

Note méthodologique

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2013 dans les entreprises artisanales des métiers de la pierre (établissements de moins de 20 salariés). Sont comptabilisés les sinistres AT-MP ayant entraîné une première indemnisation en espèces pour arrêt de travail, d'au moins 24 heures, pour incapacité permanente et/ou décès. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAMTS.



Périmètre
Métiers de la Pierre



cible
Salariés des entreprises
artisanales



période
Année 2013

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales des métiers de la pierre pour identifier ses spécificités et engager des actions de prévention plus ciblées.

Indicateurs

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Définitions

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités relatives à la pierre sont associées au code NAF 2370Z.

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.